

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU MARDI 28 JANVIER 2014
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

La séance ordinaire du Conseil de Communauté de la CdC du RSG du mardi 28 janvier 2014 est ouverte à 21 heures par le Président en exercice, M. Bernard CASTAGNET.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité, M. Jean-Marc FRAICHE, élu de la commune accueillante de Fontet.

Le procès-verbal de la séance d'installation du 9 janvier 2014 est adopté à l'unanimité des votants sans remarque ni demande de modification ou d'ajout.

Les points inscrits à l'ordre du jour prévisionnel sont étudiés dans leur ordre d'inscription.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE :

- Election des délégués de la CdC aux Pays Haut-Entre-Deux-Mers (HE2M) et des Rives de Garonne :

Suite à la proposition par le bureau communautaire, il est décidé à l'unanimité de désigner pour la partie de notre territoire membre du Pays des Rives de Garonne les 10 délégués titulaires des communes du Pays d'Auros qui siègent en bureau communautaire (2 communes de l'ancienne CdC du Pays d'Auros ne siègent pas en bureau communautaire) et pour la partie de notre territoire membre du Pays HE2M de désigner 33 délégués titulaires qui sont également délégués titulaires de la CdC ainsi que leurs suppléants respectifs, soit :

Titulaires Pays des Rives de Garonne	
M. Serge BEZOS	Aillas
M. Stéphane SAVIGNEUX	Auros
M. Bernard PAGOT	Barie
M. Gérard LOUBET	Bassanne
M. Guy DUBOUILH	Berthez
M. Claude COURREGES	Brannens
M. Jean-Louis SAUMON	Brouqueyran
M. Francis ZAGHET	Pondaurat
M. Jean-Claude CONSTANTIN	Puybarban
M. Patrick MONTA	Savignac

Délégués titulaires Pays HE2M	Délégués suppléants Pays HE2M
M Bernard CASTAGNET	
Mme Solange MENIVAL	
Mlle Josie MARRASSE	
M Raymond VAILLIER	
M Bruno MARTY	
M. Serge ISSARD	M. Cyril ROUILLON
M. Gilles JAUTARD	M. Bernard VINCENTE
M. Christian BOUIN	M. MASCOTTO

Mme Chantal BOUGES	M. Bastien MERCIER
M. François MERVEILLEAU	M. Pascal PEYVERGES
M. Jean-Claude TRENTIN	M. François QUIRIN
M. Jean-Marie MONGIE	Mme Marie-Claire BIRAC
Mme Michèle BRUJERE	M. Alain DOUX
M. Thierry BOS	M. Jean-Michel BOLZAN
M. Jean-Philippe BANCILLON	M. Olivier FLAZINSKA
Mme Chantal PICON	M. Gianello SCARABELLO
M. François DAMORAN	M Jean LOUSTALOT
M. Michel DESPUJOLS	M. Victor LONGO
M. Xavier CAPDEVILLE	Mme Françoise MAURIAC
Mme Sylvette SAINT-MARC	M. Alain GARY
M. Michel LATRILLE	M. Gérard GAY
Mme Clara DELAS	M. Michel FEYRIT
M. Joël DOUX	Mme Nadine ESQUINANCE
Mme Jeanine CUVILLIER	Mme Michèle CHOVIN
M. Gilbert ALAMINOS	Mme Sylvie CRELOT
M. Thierry GOURGUES	M. Bernard CHAVELARD
M. Louis NEGRO	M. Didier LECOURT
M. Philippe BOISSONNEAU	M. Christian MALANDIT-SALLAUD
M Christophe GERY	Mme Sylvie CARRIET
Mme Marie-Claude JEAN	Mme Bernadette RUDY
M. Jean-Louis FAVEREAU	M. Philippe ROUX
M Jean NOUVEL	M. Jacky BRITTON
M Laurent CADIC	M. Philippe MOUTE

- Election des délégués de la CdC aux syndicats d'ordures ménagères (USTOM et SICTOM) :

Il est décidé à l'unanimité, suite à des modifications soumises par les Maires concernés (pour des questions de changement d'organisation interne des conseils municipaux) et pour les deux syndicats, de reconduire globalement les délégués qui siègent dans ces syndicats dans l'attente des modifications statutaires prévues postérieurement au renouvellement général des conseils municipaux (avril 2014), soit les membres suivants :

COMMUNE	TITULAIRES SICTOM	SUPPLEANTS SICTOM
AILLAS	André-Marc BARNETT	GUILLOMON François
AUROS	SAVIGNEUX Stéphane	COURREGES Jean-Claude
BARIE	BEUCAILLOU Jean-Luc	TAUZIN Eric
BASSANNE	LATRILLE Guy	MARTY Christian
BERTHEZ	POUBLAN Francis	LAMOTHE Guy
BRANNENS	COURREGES Claude	CERET Isabelle
BROUQUEYRAN	BENTEJAC Marie-Christine	DARTIGOLLES Christian
CASTILLON DE CASTETS	MOTHES Jean-Claude	BOUIN Philippe
LADOS	LAMBROT Serge	MANDROUX Jacques
PONDAURAT	MONGIE Martine	DURANTE Serge
PUYBARBAN	CONSTANTIN Jean-Claude	ZANCHETTIN Bernard

COMMUNES	TITULAIRES USTOM 33	SUPPLEANTS USTOM 33
BAGAS	BARBE Isabelle	
	ROUILLON Cyril	DAHERON Laurence
BLAIGNAC	JAUTARD Gilles	GARBAY Jean-Claude
	VINCENTE Bernard	MONGET Olivier
BOURDELLES	BAZATS Bernard	BOUIN Danielle
	DUCASSE Jacky	MASCOTTO Hélène
CAMIRAN	BOUGES Chantal	CHEVILLOT Isabelle
	MASSIAS Daniel	MOULINEAU Bernard
CASSEUIL	DUBOUILH Olivier	GLAUNES Franck
	MERVEILLEAU François	LOZACH Guy
FLOUDES	QUIRIN François	GAY Caroline

COMMUNES	TITULAIRES USTOM 33	SUPPLEANTS USTOM 33
	TRENTIN Jean-Claude	SANFILIPPO Marc
FONTET	HERRERO Gérard	BIRAC Marie-Claire
	MONGIE Jean-Marie	LAULAN Gisel-Jean
FOSES ET BALEYSSAC	BRUJERE Michèle	DOUX Alain
	DUPUY Jean	ROBERTS Amanda
GIRONDE SUR DROPT	BANCILLON Jean-Philippe	LACOSTE Jacques
	ROSOLEN Jean-Michel	LARROZE Jean-Michel
HURE	MAREAU Béatrice	PICON Chantal
	REMAUT Alain	SCARABELLO Gianello
LA REOLE	MARTY Bruno	DUTHIL Christian
	POURRAT Jean-Claude	JAUBERT Jean-Denis
LAMOTHE LANDERRON	DESPUJOL Michel	DUPUY Claude

COMMUNES	TITULAIRES USTOM 33	SUPPLEANTS USTOM 33
	LONGO Victor	LOUSTALOT Jean
LES ESSEINTES	COUSIN Philippe	DUPOUY Monique
	CAPDEVILLE Xavier	MAURIAC Marie-Françoise
LOUBENS	MAU Christian	GARNIER Denis
	SAINTE MARC Sylvette	GARRY Alain
LOUPIAC DE LA REOLE	GAY Gérard	CLERDAN Héliène
	SANQUER Catherine	LATRILLE Michel
MONGAUZY	BECAN Jérôme	COUSINOU Jean-Pierre
	LOT Jacky	DELAS Clara
MONTAGOUZIN	LALAGUE Joëlle	COTS Dany
	TASTET Yvette	VIDAL Serge
MORIZES	SANZ Henri	DEZELLIS Yannick

COMMUNES	TITULAIRES USTOM 33	SUPPLEANTS USTOM 33
	FAZEBAT Benoit	PIVA Sandrine
NOAILLAC	ALAMINOS Gilbert	BOUDEY Jean
	GIRARDI Jocelyne	CRELOT Sylvie
SAINT EXUPERY	CADIC Brigitte	DUPUCH Patrick
	GOUDIN Jérôme	GOURGUES Thierry
SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	VIGNEAU Régis	COMBAS Viviane
	VILLETTE Roger	FOURCADE Dominique
SAINT MICHEL DE LAPUJADE	LEYRITS Joëlle	BOISSONNEAU Philippe
	MALLANDIT SALLAUD Christian	SANSEIGNE Christophe
SAINT SEVE	ARTIGAUT Jean-Paul	CARRIE Sylvie
	SUADEAU Joël	GERY Christophe
MONSEGUR	CLAUDE Alain	LABARBE Anne-Marie

COMMUNES	TITULAIRES USTOM 33	SUPPLEANTS USTOM 33
	LAVERGNE Pascal	TALLET Yannick
ROQUEBRUNE	BABIN Robert	ARMELLIN Robert
	NOUVEL Jean	BRITTON Jacky
SAINT VIVIEN DE MONSEGUR	BOURGOING Laurent	CADIC Laurent
	CARNELOS Christophe	ORAZIO Patricia

- Election des délégués de la CdC au SCOT Sud Gironde :

Il est décidé à l'unanimité de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants qui leur sont liés nominativement, soit :

Titulaires (dans l'ordre) : Bernard CASTAGNET // Thierry BOS // Francis ZAGHET

Suppléants (dans l'ordre) : Jean-Louis FAVEREAU // Stéphane SAVIGNEUX // Serge BEZOS.

- Reconduction des délégués de la CdC au SIPHEM - Maison de l'Habitat :

En l'état, il est décidé à l'unanimité (sauf demande de modification par commune concernée) de reconduire les mêmes délégués (38 délégués titulaires soit 1 par commune + 1 suppléant par commune) actuellement en poste au SIPHEM dans l'attente d'éléments complémentaires sur une obligation de modifications statutaires, soit :

Délégués titulaires Siphem	Délégués suppléants Siphem	Commune
Mr BEZOS Serge	Mr BARNETT André Marc	AILLAS
Mr DUCHAMPS Eric	Mr HENEAUX Philippe	AUROS
Mr ROUILLON Cyril	Mr CUQUEL Philippe	BAGAS
Mr BEUCAILLOU Jean-Luc	Mr DUMEAU Fabrice	BARIE
Mr MARTY Christian	M. GAUTHIER Richard	BASSANNE
Mr DUBOUILH Guy	Mr BLANC Jean-Marie	BERTHEZ
Mr VINCENTE Bernard	Mr JAUTARD Gilles	BLAIGNAC
Mr MASCOTTO Jean-Michel	Mr TOULLEC Yan	BOURDELLES
Mr COURREGES Claude	Mr LAULAN Thierry	BRANNENS
Mme MOTHES Isabelle	Mr LATASTE Bernard	BROUQUEYRAN
Mme CHEVILLOT Isabelle	Mr FILIPPI Patrick	CAMIRAN
Mr MERVEILLEAU François	Mr PEYVERGES Pascal	CASSEUIL
Mr DE BARITAUT Geoffroy	Mr RIEUCROS-FOREST Stéphane	CASTILLON DE CASTETS
Mr QUIRIN François	Mme BEZIAT Claudine	FLOUDES
Mme DUPUY Arlette	Mme FRANCESCHET Odile	FONTET
Mme THOMAS Caroline	Mr DOUX Alain	FOSSES ET BALEYSSAC

M. BANCILLON Jean-Philippe	Mme BERGADIEU Florence	GIRONDE SUR DROPT
Mr SAVOYE Hugues	Mr SCARABELLO Gianello	HURE
Mme MARASSE Josie	Mr LATAPYE Patrick	LA REOLE
Mr LAMBROT Serge	Mme PUYATTE Nadine	LADOS
Mr LONGO Victor	Mr DAMORAN François	LAMOTHE-LANDERRON
Mme VERDOUX Sylvie	Mme MEHIRCHI Samira	LES ESSEINTES
Mme SAINT-Marc Sylvette	Mr GARNIER Denis	LOUBENS
Mme CLERDAN Hélène	Mr LATRILLE Michel	LOUPIAC DE LA REOLE
Mr FEYRIT Michel	Mr BECAN Jérôme	MONGAUZY
Mr CLAUDE Alain	Mr TALLET Yannick	MONSEGUR
Mme LALAGÜE Joëlle	Mme TASTET Yvette	MONTAGOUDIN
Mme CUVILLIER Jeanine	Mr SANZ Henri	MORIZES
Mr ALAMINOS Gilbert	Mme CRELOT Sylvie	NOAILLAC
Mr CATHALOT Serge	Mme GOULIE Corinne	PONDAURAT
Mr JORET Michaël	Mme VERGARA Mireille	PUYBARBAN
Mr NOUVEL Jean	Mr BABIN Robert	ROQUEBRUNE
Mr GOUDENECHÉ Christophe	Mr BARIBEAUD Olivier	SAVIGNAC
Mme MENEGAZZI Marie	M. Jean-Claude SIGNORE	ST EXUPERY
Mme BORTOLUZZI Monique	Mr PERAZZA Angelo	ST HILAIRE DE LA NOAILLE
Mr MALANDIT-SALLAUD Christian	Mr Sébastien DUTREC	ST MICHEL DE LAPUJADE
Mme CARRIE Sylvie	Mr GERY Christophe	ST SEVE
Mr ARNAUD Jean-Marie	Mr GAUVIN Francis	ST VIVIEN DE MONSEGUR

- Election des délégués de la CdC au syndicat mixte Gironde Numérique :

Sont désignés à l'unanimité un titulaire et un suppléant, soit :

Titulaire : Philippe BOISSONNEAU // Suppléant : Jean-Louis SAUMON

- Election des délégués de la CdC au GIP du CLIC Sud Gironde :

Sont désignés 3 titulaires représentant le canton de La Réole, 1 représentant le Pays d'Auros et 1 représentant le canton de Monségur ainsi que 3 suppléants, soit :

Titre	TITULAIRES au 01022014		SUPPLEANTS au 01022014		
	Prénom	Nom		Prénom	Nom
Monsieur	Jean-Louis	SAUMON	Monsieur	Patrick	MONTO
Monsieur	Chantal	BOUGES	Monsieur	Gilbert	ALAMINOS
Madame	Clara	DELAS	Monsieur	Thierry	GOURGUES
Monsieur	Bernard	CASTAGNET	Monsieur	Michel	LATRILLE
Monsieur	Jean-Louis	FAVEREAU	Monsieur	Jean	NOUVEL

- Election des délégués de la CdC à l'OTEM :

Dans l'attente d'une révision statutaire, sont désignés à l'unanimité un titulaire et un suppléant au CA de l'OTEM, soit :

Titulaire : Francis ZAGHET // Suppléant : François MERVEILLEAU

- Election des délégués de la CdC au groupement de commande signalétique touristique :

Sont désignés à l'unanimité un titulaire et un suppléant chargés de représenter notre territoire dans le cadre du groupement de commande de ce projet piloté par la CdC du Vallon de l'Artolie et pouvant encore donner lieu à des ajustements du projet (devis complémentaires, subventions, etc.), soit :

Titulaire : Stéphane SAVIGNEUX // Suppléant : Francis ZAGHET

- Composition de la CAO et de la commission des MAPA :

Sur proposition du bureau communautaire, il est décidé à l'unanimité de constituer une CAO (organe obligatoire pour les marchés en procédure formalisée) et une commission MAPA (pour les marchés adaptés soit compris entre 15 000 et 5 millions d'euros pour des travaux et entre 15 000 et 200 000 euros pour des marchés de fournitures courantes) ainsi qu'une commission MAPA spécifique au dossier de Maison

de Santé Rurale (MSR) soit 3 instances composées chacune de 6 titulaires et de 6 suppléants, selon la composition suivante :

	Titulaires CAO			Suppléants CAO
Monsieur	Bernard CASTAGNET Pdt de droit		Monsieur	Gilles JAUTARD
Monsieur	François ZAGHET		Monsieur	Guy DUBOUILH
Monsieur	Stéphane SAVIGNEUX		Monsieur	Gilbert ALAMINOS
Monsieur	Jean-Louis FAVEREAU		Monsieur	Jean-Claude TRENTIN
Monsieur	Michel LATRILLE		Monsieur	Jean-Marie MONGIE
Monsieur	Patrick MONTO		Madame	Clara DELAS

	Titulaires MAPA			Suppléants MAPA
Monsieur	Bernard CASTAGNET Pdt de droit		Monsieur	Gilles JAUTARD
Monsieur	François ZAGHET		Monsieur	Guy DUBOUILH
Monsieur	Stéphane SAVIGNEUX		Monsieur	Gilbert ALAMINOS
Monsieur	Jean-Louis FAVEREAU		Monsieur	Jean-Claude TRENTIN
Monsieur	Michel LATRILLE		Monsieur	Jean-Marie MONGIE
Monsieur	Patrick MONTO		Madame	Clara DELAS

	Titulaires MAPA MSR			Suppléants MAPA MSR
Madame	Clara DELAS, Pdte de droit		Monsieur	Gilles JAUTARD
Monsieur	François ZAGHET		Monsieur	Guy DUBOUILH
Monsieur	Stéphane SAVIGNEUX		Monsieur	Gilbert ALAMINOS
Monsieur	Jean-Louis FAVEREAU		Monsieur	Jean-Claude TRENTIN
Monsieur	Michel LATRILLE		Monsieur	Jean-Marie MONGIE
Monsieur	Patrick MONTO		Monsieur	Michel FEYRIT

N.B. : Suite à un ajout à l'ordre du jour prévisionnel, il est également décidé à l'unanimité de désigner comme représentant de la CdC au Conseil d'Administration du collège de La Réole, M. Thierry GOURGUES et au CA du collège de Monségur, M. Jean NOUVEL.

- Délégations du Conseil Communautaire au Président (engagement des dépenses, signature des marchés, signature des accords-cadres et conventions, louage de choses) :

Il est décidé à l'unanimité de permettre au Président (par délégation du Conseil) :

- De créer des régies d'avance et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;
- De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et après avis de la commission MAPA ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés sans mise en concurrence ni publicité selon la procédure de gré à gré dite « seuil de dispense de procédure » (seuils inférieurs à 15 000 euros HT) ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- D'engager et de mandater en matière de fonctionnement et d'investissement les dépenses et les recettes de la collectivité, ;
- De signer les devis et les bons de commande nécessaires au bon fonctionnement des services et passés sous le seuil de dispense de procédure (cf. infra) ;

- De décider de la conclusion, de la révision et de la signature de toute convention, accord, et accord-cadre dont le montant d'engagement prévisionnel n'excède pas 12 000 euros HT par an et dont l'objet aurait pour trait le prêt de matériel et de véhicules, le prêt de salles, le partenariat avec d'autres collectivités publiques ou para-publiques, le partenariat avec des associations, le partenariat avec des partenaires financiers et/ou diverses prestations de services matériels et immatériels.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant.

- Autorisation de signer la convention avec les services de l'Etat pour la télétransmission des actes administratifs par le protocole ACTES :

Il est décidé à l'unanimité de permettre au Président d'engager la collectivité dans le cadre d'une convention avec les services de l'Etat pour permettre aux services de la CdC de transmettre par un tiers de télétransmission numérique (clé USB cryptée) l'ensemble des actes administratifs (délibérations, contrats, conventions, etc.) qu'elle serait amenée à prendre.

Suite à une question de M. Monto, il est précisé que cette convention n'engage aucun coût direct pour la collectivité. Seule l'acquisition d'une identité numérique sécurisée (clé USB) est payante (environ 80 euros par an) mais ce coût est inclus dans le pack des services numériques de Gironde Numérique auquel nous avons décidé de souscrire (cf. infra).

- Autorisation de délégation de signature pour la gestion du dossier « Maison de Santé Rurale du Réolais » :

Sur proposition du bureau communautaire, il est voté à l'unanimité le principe de déléguer et de confier à Mme DELAS, Vice-Présidente en charge de la santé, l'ensemble de la gestion administrative et financière du dossier de Maison de Santé Rurale ou MSR (convocation des conseils, des commissions MAPA, engagement des dépenses, signature des marchés, des conventions, d'accords-cadres et baux de location-vente, etc.).

- Adhésion au projet de mutualisation des « services numériques » du syndicat mixte Gironde Numérique pour le compte de la CdC et des 38 communes (12 500 euros par an) :

Suite au débat et à la présentation en bureau communautaire du 16 janvier dernier, il est décidé à l'unanimité d'adhérer aux services numériques de Gironde Numérique dans une logique de mutualisation pour le compte de la CdC et de l'ensemble de ses communes membres pour un coût total de 12 500 euros par an permettant à la CdC et à chacune des 38 communes de bénéficier intégralement des services offerts par le catalogue de Gironde Numérique. N.B. : Il sera proposé une présentation et une formation aux secrétaires de Mairie et il est possible d'obtenir sur demande au DGS l'ensemble de la présentation de Gironde Numérique en format PDF afin de communiquer sur ce point.

* * *

TOURISME :

- Avenant à la convention avec l'OTEM :

Afin de permettre à la nouvelle CdC du RSG d'honorer les conventions prises au titre des précédents EPCI, il est décidé à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un avenant aux conventions d'objectifs 2011-2014 avec l'OTEM. Cet avenant précise notamment le nouveau périmètre d'exercice des missions de l'OTEM (38 communes de la CdC du RSG) et les termes du soutien financier (mission « office de tourisme » délégué pour les 23 communes du canton de La Réole et les 3 communes de Monségur, Saint Vivien de Monségur et Roquebrune ; mission « Pays d'Accueil Touristique » pour les 38 communes) pour l'année 2014.

* * *

ENFANCE-JEUNESSE :

- Autorisation de signer une convention de partenariat avec la CdC du Sauveterrois pour le fonctionnement du Pôle Enfance de Monségur :

Afin de préserver la continuité de l'offre d'accueil du Pôle Enfance de Monségur pour les enfants provenant des 12 communes de l'ancienne CdC du Monségurais qui rejoignent la CdC du Sauveterrois, il est décidé à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec la CdC du Sauveterrois. L'objet de cette convention est de partager l'effort financier des dépenses relatives au fonctionnement des structures du pôle enfance en intégrant l'ensemble des coûts de fonctionnement (amortissement et intérêts de la dette y compris) de tous les services hébergés au sein du Pôle enfance de Monségur (ALSH, Multi Accueil, RAM, PRJ).

des questions de bonne gestion des RH - un agent est à 0,8 ETP - mais 0,3 ETP seront remis à disposition de la commune par convention).

- Tarification et reconduction des Règlements Intérieurs (RI) des médiathèques de La Réole et Gironde sur Dropt :

Dans un souci d'effectivité et de continuité du service aux populations à compter du 1^{er} février 2014, Il est décidé à l'unanimité de maintenir les règlements intérieurs tel que prédéfinis par les communes et notamment les conditions tarifaires. Etant précisé que la mise en réseau permettra de mener ultérieurement une réflexion cohérente sur l'harmonisation progressive de la nouvelle offre de service.

-Création de deux Régies de recettes pour les deux médiathèques transférées (La Réole et Gironde) :

Il est décidé à l'unanimité de créer une régie de recettes pour chaque bibliothèque de La Réole et de Gironde sur Dropt soit 2 Régies distinctes.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et en l'absence de question diverse et/ou de demande d'intervention de la salle, la séance ordinaire du conseil de communauté de la CdC du RSG est close à vingt-deux heures trente par le Président en exercice qui invite les délégués au pot de l'amitié offert par la commune accueillante de Fontet.



Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A La Réole, le 10 février 2014

25 FEV. 2014

M. Bernard CASTAGNET
Président de la CdC du Réolais en Sud-Gironde

Bernard CASTAGNET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais
en Sud Gironde

- Création de la Régie de recettes pour l'ALSH de La Réole :

Il est décidé à l'unanimité de créer une régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales de l'ALSH de La Réole.

- Création de la Régie d'avances pour l'Accueil Jeunes du Pays d'Auros :

Le Président explique que le service « Accueil ados » d'Auros procède régulièrement à des achats de faible valeur notamment lors de séjours. Afin d'assouplir le régime des paiements par mandat administratif et afin de régler immédiatement les sommes dues, Il est décidé à l'unanimité de créer une régie d'avances (montant maximum : 500 €).

- Création de la Régie d'avances et de recettes pour le PRJ de La Réole :

Afin d'assurer le bon fonctionnement du PRJ (Point Rencontre Jeunes) de La Réole, Il est décidé à l'unanimité de créer une régie d'avances et de recettes. Il s'agit non seulement de pouvoir engager des petites dépenses de fonctionnement dans la limite de 200€ mais également de pouvoir encaisser directement les participations familiales.

- Mise en place et autorisation des modes de paiement des services à la population (enfance-jeunesse) - Autorisation de signature de la convention TIPI « titres » (paiement en ligne) et CESU préfinancés :

Afin de diversifier les modes de paiements des usagers des services offerts par la communauté de communes, Il est décidé à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- signer une convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service de paiement des titres par carte bancaire sur internet (TIPI) : paiement des ordures ménagères et des participations familiales des services jeunesse ;

- signer une convention pour affilier la Communauté de Communes au centre de remboursement des chèques CESU.

* * *

ECONOMIE :

- Délégation de pouvoir au bureau exécutif (Président et Vice-Présidents) pour la vente des terrains des Zones d'Activités (ZA) de Bois-Majou sud et nord et La Réole Ecopôle :

Afin de gagner en souplesse et en réactivité, Il est décidé à l'unanimité, conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, de donner une délégation au bureau exécutif pour la vente des terrains des ZAE de Bois Majou et de La Réole Ecopôle, dans une fourchette mini/maxi de prix entre 8 et 12 euros le M2 HT.

* * *

CULTURE :

- Création d'une Régie de recettes pour les spectacles de la saison culturelle :

Il est décidé à l'unanimité de créer une régie de recettes pour l'encaissement des entrées des spectacles organisés par la Communauté de communes.

* * *

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE :

- Mises à disposition des bâtiments communaux nécessaires à l'exercice de la compétence « Lecture Publique » dans l'attente de la réalisation des nouveaux équipements :

Il est décidé à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions entre la CdC et la commune de Gironde pour la mise à disposition gratuite du RdC du bâtiment « Maison des Médias » (parcelle AP 105 pour une contenance de 177 M2) qui abrite aujourd'hui la médiathèque de Gironde dont la gestion est déléguée désormais à la CdC ainsi qu'entre la CdC et le Conseil Général de la Gironde (CG33) pour la mise à disposition de la partie du Rez-de-jardin du Prieuré des Bénédictins qui est la propriété du CG33 (parcelle AO 701 pour une contenance de 373 M2). Ces mises à disposition, consenties dans le cadre du transfert de la compétence « Politique de Lecture Publique », sont effectuées à titre gratuit à compter du 1^{er} février 2014 et donneront lieu, de la part de la CdC, à un remboursement des frais de fonctionnement engagés sur ces portions de bâtiments (fluides, entretien, assurance, etc.).

- Acceptation du transfert des personnels communaux nécessaires à l'exercice de la compétence transférée :

Il est décidé à l'unanimité d'accepter l'intégration dans les effectifs de la CdC des trois agents transférés des médiathèques de La Réole et de Gironde sur Dropt au titre de la compétence « Lecture Publique » soit 0,7 ETP à La Réole et 1,5 ETP à Gironde (N.B. : à Gironde, 1,8 ETP seront transférés pour